Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902654-20251218-D09_12_2025-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du *18 décembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à vingt heure trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence de Mme Anne Marie KERVIEL, Maire de Sainte-Sève, dûment convoqués le 12 décembre 2025.

Présent(s) : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Marie HAMEURY, Sylvain LESPAGNOL, Servan BIHAN, Danielle DEBAT,* Katell DENIEL, Corinne IRVOAS, Arnaud MADEC, *Véronique QUILFEN.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : /
Absents excusés : Yvon HERVE, *Louis-Guillaume LOAEC.*
Le secrétariat a été assuré par : Marie HAMEURY

Nombre de Membres en exercice :	12
Nombre de Membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	10
Votes Pour :	10
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°09/12 2025 Objet : Demande de subvention au titre du Pacte Finistère 2030 - Volet 1 - 2026 - Travaux de sécurisation routière

Madame le Maire expose le projet sécurisation routière dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à la somme de 207 539.60€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 – pour l'année 2026.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
EUROVIA	207 539.60€	Modes actifs de Morlaix Co	42 265.58€
		DSIL	30 000€
		DETR	50 000€
		Département du Finistère (sollicité)	40 000€
		Autofinancement	45 274,02€
TOTAL	**207 539.60€**	**TOTAL**	**207 539.60€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents,

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à la somme de 207 539.60€ TTC,
- **APPROUVE** le plan de financement exposé,
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 1 – pour l'année 2026.

Fait et délibéré en séance
Le 18 décembre 2025.

Le Maire
Anne Marie KERVIEL

MAIRIE de SAINTE-SEVE 29600 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
Marie HAMEURY

Publiée le : 19/12/2025
Transmise au Représentant de l'État le : 19/12/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.